

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Le vendredi cinq juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Magalie VEYRIER, Maire.

Membres présents : Magalie VEYRIER ; Cécile AUBERT-MICHEL ; Sylvie CHENAVIER-DIANI ; Eric MOUNIER ; Lucie BRIATTE ; Aurélien CELLIER ; Jean-Frédéric VINCIGUERRA ; Raymond MICHEL ; Daniel DURR ; Stéphane BOULAHBAS ; Emmanuelle BRACCO ; Virginie JEGAT ; Alexis BISIAUX ; Priscille MICHEL ; Michaël FAVIER ; Berthine SAVIGNAN ; Serge DREVON ; Sylvie LAPORTE ; Elisabeth POZZI ; Jérôme MORGANT ; Guillaume GEORGE ; Loïc RENAUDEAU ;

Membres absents : Jean-Marie FAVRE ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Maud ALLIBE ; Laura PARET ; Kentin PARET ;

Pouvoirs : Jean-Marie FAVRE à Alexis BISIAUX ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES à Sylvie DIANI ; Maud ALLIBE à Priscille MICHEL ; Laura PARET à Stéphane BOULAHBAS ; Kentin PARET à Magalie VEYRIER ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 22 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 29 mai 2026

Secrétaire : Stéphane BOULAHBAS

2026-41 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET – 2026 N°1

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2026-02 du Conseil Municipal en date du 3 février 2026 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget primitif par le Conseil Municipal, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

Considérant qu'il convient de tenir compte des résultats définitifs arrêtés, d'intégrer la correction relative aux restes à réaliser et de procéder à des modifications de rigueur ;

Considérant qu'il est souhaité réorienter les dépenses d'investissement sur l'opération d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle de l'Arbuel ;

Considérant que ces modifications n'ont pas d'effet sur l'équilibre global des sections et du budget dans son ensemble ;

Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, décide,

Article 1^{er} : D'approuver la décision modificative du budget primitif sur la base des montants à la hausse et des montants à la baisse référencés dans le tableau ci-après :

Dépenses de fonctionnement		en €
Chapitre 012 - Charges de personnel et assimilés		+46 581,00
6218.	Autre personnel extérieur	+37,00
6331.	Versement mobilité	+190,00
6332.	Cotisations versées au F.N.A.L.	+118,00
6336.	Cotisations CNFPT et CDGFPT	+510,00
64111.	Personnel titulaire - Rémunération principale	+23 310,00
64112.	Personnel titulaire - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	+295,00
64113.	Personnel titulaire - NBI	+83,00
64118.	Personnel titulaire - Autres indemnités	+92,00
64131.	Personnel non titulaire - Rémunérations	+7 853,00
64132.	Personnel non titulaire - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	+97,00
64138.	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	+775,00
6451.	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	+4 989,00
6453.	Cotisations aux caisses de retraites	+5 698,00
6454.	Cotisations à l'assurance chômage	+334,00
6455.	Cotisations pour assurance du personnel	+2 850,00
6478.	Autres charges sociales diverses	-650,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		+2 568,00
65315.	Formation	+2 568,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits		-5 400,00
739218.	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales	-5 400,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'invest.		-38 024,07
	Virement à la section d'investissement	-38 024,07
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		+5 724,93

Recettes de fonctionnement		en €
Chapitre 731 - Impositions directes		+5 648,00
73111.	Impôts directs locaux	+5 473,00
73132.	Taxe sur les pylônes électriques	+175,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections		+11 033,00
74833.	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	+11 033,00
002 Résultat de fonctionnement reporté		-10 956,07
	Résultat de fonctionnement reporté	-10 956,07
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		+5 724,93

Dépenses d'investissement		en €
Opération 0101 - Bâtiments communaux		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		-100 000,00
21318.	Autres bâtiments publics	-100 000,00
Opération 0104 - Salle de l'Arbuel		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		+590 000,00
21318.	Autres bâtiments publics	+590 000,00
Opération 0109 - Espace François Mitterrand		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		-159 508,94
21318.	Autres bâtiments publics	-159 508,94
Opération 112 - Comité commun du port		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		-360 000,00
21318.	Autres bâtiments publics	-360 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-29 508,94

Recettes d'investissement		en €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		8 515,13
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 515,13
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		-38 024,07
	Virement de la section de fonctionnement	-38 024,07
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		-29 508,94

Article 2 : De supprimer les crédits ouverts en « reste à réaliser » dans l'opération 0062 « Mairie et Eclats » et d'ouvrir des crédits du même montant en « proposition nouvelle » - soit 18 123,50 € au compte 2128 et 28 893,64 € au compte 21351.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 069-216900647-20260605-DB2026_41-BF

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 5 juin 2026

La Maire,
Magalie VEYRIER



Le secrétaire de séance,
Stéphane BOULAHBAS